



Mémoire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes

Université Laval

Commission des affaires sociales

Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes

Présenté par Pierrette Bouchard, titulaire
Micheline Beauregard, adjointe à la titulaire
Christine Piette, présidente du comité directeur

Table des matières

Brève présentation des membres de la Claire-Bonenfant sur la condition des femmes présentes aux auditions	ii
Brève présentation de la Chaire d'étude	iii
Résumé du mémoire de la chaire d'étude	ix
Mémoire de la Chaire d'étude.....	1
Préambule	1
Première partie : <i>La perspective d'ensemble proposée dans le document</i>	3
1. L'approche transversale	4
2. L'approche sociétale	7
Deuxième partie : <i>Les orientations gouvernementales et les axes d'intervention</i>	12
Conclusion	15
Recommandations.....	19

Pierrette Bouchard est docteure en Science politique, titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes et professeure titulaire au Département des fondements et pratiques de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval depuis 1982. Elle a aussi enseigné à l'élémentaire lors d'une première carrière d'enseignante.

Ses recherches et ses publications récentes portent sur les rapports sociaux de sexe, sur la réussite, l'échec et l'abandon scolaires selon le sexe et selon le milieu social, sur la socialisation et les stéréotypes de sexe et sur la sexualisation des jeunes filles. Pierrette Bouchard est l'auteure, en collaboration, d'ouvrages tels que *Dynamiques familiales de la réussite scolaire au secondaire* (2003), *Les héritières du féminisme* (2003), « *Miroir, miroir...* » *La précocité provoquée de l'adolescence et ses effets sur la vulnérabilité des filles* (2003), *La réussite scolaire comparée selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes* (2003), *Familles, école et milieu populaire* (2000), *De l'amour de l'école* (1997) et de *Garçons et filles, stéréotypes et réussite scolaire* (1996) ainsi que de plusieurs articles scientifiques.

Micheline Beauregard est adjointe à la titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université depuis 1989. Elle est détentrice d'un doctorat en littérature française, décerné en 1988 par l'Université Laval. Son expérience de travail comporte également plusieurs années dans le domaine de la santé, en tant qu'infirmière enseignante. Elle a fait paraître divers articles dans des revues spécialisées en littérature et codirigé la publication de deux livres dans le champ de la santé.

Christine Piette est professeure titulaire au Département d'histoire de l'Université Laval. Elle est présidente du Comité directeur de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval, coprésidente du Comité paritaire sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université Laval (SPUL), présidente du Comité de la condition féminine du SPUL et elle dirige depuis plusieurs années la revue *Recherche féministes*. Elle a publié de nombreux ouvrages et articles scientifiques dans son domaine d'expertise. Elle a aussi été membre du Conseil d'administration du CSF.

Brève présentation de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes – Université Laval

La mission de la Chaire d'étude est de promouvoir des travaux dont l'objectif est de transformer les valeurs, les structures et les rapports sociaux qui maintiennent les inégalités entre les hommes et les femmes. La Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes encourage l'interdisciplinarité, valorise l'enseignement sur la condition des femmes et entretient une étroite collaboration avec les groupes de femmes et les organismes du milieu, de manière à leur donner accès aux ressources universitaires. Ces orientations sont des moyens concrets d'influencer la société québécoise de façon positive en répondant à la fois aux demandes grandissantes du milieu social, en appuyant les réseaux de femmes et les acteurs de la société en général pour qui les inégalités entre les sexes sont un enjeu important. La Chaire d'étude a été créée en 1988 dans le cadre du Programme canadien de promotion de la femme par le Secrétariat d'État du Canada. Elle est la seule, parmi les cinq chaires canadiennes, qui soit au Québec et uniquement francophone. La Chaire d'étude Claire-Bonenfant réunit des chercheuses et des chercheurs qui, de concert avec des professionnelles de recherche et le milieu étudiant, font avancer les connaissances par la recherche. Elle est à l'origine d'une série de colloques internationaux sur la recherche féministe francophone dont le prochain se tiendra à Ottawa en 2005.

**Résumé du mémoire présenté par Pierrette Bouchard, titulaire de la Chaire d'étude
Claire-Bonenfant sur la condition des femmes – Université Laval**

Il faut reconnaître d'entrée de jeu l'excellent travail de documentation accompli par le CSF pour démontrer que l'égalité des femmes avec les hommes n'est toujours pas atteinte, de même que pour cerner certains des nouveaux enjeux qui se dessinent pour les prochaines décennies. Le document témoigne d'un souci de cohésion et de l'intégration de plusieurs des points de vue exprimés par les groupes de femmes. Le travail d'arrimage entre les stratégies, orientations et axes d'intervention mérite en outre d'être souligné, car il renseigne sur le sérieux de la démarche et sur les efforts consentis.

Cependant, nous tenons à exprimer des réserves sur la vision d'ensemble qui inspire la conceptualisation même du document et, donc, sur les approches développées. Les approches transversale et sociétale souffrent, de notre point de vue, d'une même lacune, celle de croire que l'égalité entre les sexes relève de la bonne volonté de gens qui vont, du jour au lendemain, décider de s'en occuper ou de s'assurer qu'elle soit appliquée.

Comme en témoignent les diverses tendances sur l'**approche intégrée de l'égalité** ou du *gender mainstreaming*, l'AIÉ comporte des faiblesses théoriques intrinsèques. Cette stratégie consiste entre autres à promouvoir l'égalité de manière transversale par le biais de toutes les politiques étatiques. Les difficultés d'implantation d'une telle approche s'expliqueraient sans doute par le refus d'un l'État de devenir l'interlocuteur privilégié du changement social en général, et de l'égalité des femmes avec les hommes en particulier. Le concept pourrait par ailleurs s'avérer utile si l'idée sous-jacente, mais non dite, était de faire disparaître des structures à vocation d'analyse et d'action en faveur des femmes afin d'en remettre la responsabilité à la bonne volonté de tout le monde (donc de personne).

Une lecture politique du contexte social et économique actuel fait douter de l'efficacité éventuelle de l'approche intégrée de l'égalité. Nous avons vu en effet s'éloigner l'époque où le gouvernement nommait une ministre en titre à la condition féminine et c'est plutôt la voie de la réduction des responsabilités et des structures qui prévaut ces temps-ci. S'ajoutent à cela des

intentions manifestes quant à une diminution de la taille de l'État. Dissocier la future politique d'égalité de ses appareils (qui ont fait leur preuve) soulève le doute sur une stratégie qui mise sur le leadership gouvernemental.

L'**approche sociétale** relève elle aussi de la bonne volonté, celle des hommes en ce cas-ci. Le *gender mainstreaming* inclut en effet une dimension idéologique. Il focalise sur l'aspect harmonieux des rapports entre les hommes et les femmes plutôt que sur les luttes sociales et politiques pour mettre fin aux inégalités. Le document du Conseil du statut de la femme propose une stratégie du changement des mentalités inspirée des actions particulières. Faire référence à des pratiques individuelles de changement est certes réconfortant, et celles-ci peuvent être encouragées, mais il ne faut cependant pas en déduire qu'une conscience sociale des inégalités sous-tend ces pratiques. Ni s'attendre à ce qu'elles débouchent sur une action collective engagée. Le document introduit malheureusement une dimension de symétrie entre les sexes quand il met sur le même pied des difficultés personnelles vécues par des hommes et des femmes et des inégalités découlant de la discrimination systémique à l'égard des femmes. Comment croire que les hommes qui, comme groupe social, bénéficient du partage inégal des tâches domestiques, par exemple, ou de l'iniquité salariale, vont accepter, juste parce qu'on les y incite, d'engager des changements qui ébranlent en profondeur leur statut dans la société?

Dans le contexte social actuel, où s'installe un antiféminisme provocateur porté par des groupes qui veulent plus de financement de l'État, nous sommes en désaccord avec une stratégie qui vise à intégrer des hommes dans les structures gouvernementales ou paragouvernementales s'occupant de l'amélioration des conditions de vie des femmes parce que le danger de récupération (symétrisation) est trop grand. L'État doit être sans équivoque quant à ses engagements à l'égard des femmes, le groupe social discriminé sur la base du sexe, et il doit traduire ces engagements dans des orientations et actions conséquentes. Nous croyons, bien sûr, qu'une collaboration avec des groupes d'hommes proféministes et des hommes progressistes doit se poursuivre, et même prendre plus de place dans le mouvement social.

Par ailleurs, une stratégie politique qui mise sur l'utilisation abusive des jeunes femmes, qu'on présente comme plus ouvertes et plus conciliantes que leurs aînées, est décevante à plus d'un

titre et crée inutilement de la division. C'est faire le jeu de masculinistes qui n'en demandent pas tant et qui travaillent fort de leur côté pour discréditer des femmes engagées.

Au sein de l'État, le dossier de l'éducation et de la conscientisation aux valeurs d'égalité entre les sexes s'impose comme une priorité, tout comme le maintien des programmes et mesures spécifiques en faveur des femmes. Nous réaffirmons qu'il est primordial de maintenir les deux institutions en matière de condition féminine dont le Québec s'est doté, et ce, d'autant plus qu'elles n'ont pas les mêmes missions. Le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme sont plus que jamais nécessaires pour empêcher des reculs lourds de conséquences pour les femmes du Québec. Un véritable ministère de la Condition féminine, doté de budgets appropriés, s'impose également. Quelque 6000 femmes, hommes, groupes de femmes et groupes communautaires ont d'ailleurs signé des pétitions à cet effet. Celles-ci ont été déposées à l'Assemblée nationale en février dernier.

Mémoire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes
suite à l'Avis du Conseil du statut de la femme
Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes

Préambule

Il faut reconnaître d'entrée de jeu l'excellent travail de documentation accompli par le CSF pour démontrer que l'égalité des femmes avec les hommes n'est toujours pas atteinte, de même que pour cerner certains des nouveaux enjeux qui se dessinent pour les prochaines décennies (p. 24-31). Cette section du document pourra très certainement être utilisée comme référence pour continuer de cibler les dossiers prioritaires dans l'avenir et pour contrer certains réactionnaires qui soutiennent le contraire. De plus, le document témoigne d'un souci de cohésion et d'une bonne intégration de plusieurs points de vue exprimés par les groupes de femmes. Le travail d'arrimage entre les stratégies, orientations et axes d'intervention mérite en outre d'être souligné, car il renseigne sur le sérieux de la démarche et les efforts consentis.

Cependant, nous tenons à exprimer de sérieuses réserves sur la vision d'ensemble qui inspire la conceptualisation même du document et, donc, des approches développées. La critique que nous formulons ici n'implique évidemment pas la mise au rancart de toutes les propositions présentées dans le document.

Les approches transversale et sociétale souffrent, de notre point de vue, d'une même lacune, celle de croire que l'égalité entre les sexes relève de la bonne volonté de gens, qui vont du jour au lendemain décider de s'en occuper ou de s'impliquer à la mettre en oeuvre. Même si le document fait référence à la discrimination systémique, le système en question est à toutes fins pratiques soustrait du champ de la réflexion et la manière dont le concept de rapport social de sexe est utilisé est en elle-même lacunaire. Les effets de cette absence et de ces lacunes ne sont pas anodins car ils empêchent de se faire un portrait exact des rapports sociaux de sexe au Québec et, plus largement, de saisir réellement la dynamique antiféministe qui progresse, surtout

à la faveur de la montée des forces de la droite conservatrice et religieuse¹. Le Québec, relativement épargné sous certains aspects jusqu'à maintenant, subit toutes ces influences et l'on peut en voir les manifestations, entre autres, dans la fragilisation des mesures sociales et l'agressivité d'un lobby masculiniste² de plus en plus agissant. Aussi sommes-nous en droit de nous demander comment de telles forces (rapports de pouvoir) pourraient être renversées par des approches qui misent sur la bonne volonté personnelle et un éventuel changement des mentalités pour atteindre l'égalité.

Selon des auteures comme Laure Bereni et Éléonore Lepinard (2003 : 27)³, l'égalité formelle est un principe qui se « borne à énoncer que l'on traite de façon identique tout-te-s les individu-e-s quelles que soient leurs caractéristiques sociales ». Mais, ajoutent-elles, l'égalité réelle signifie que l'égalité des individus se mesure à leur position concrète dans les rapports de pouvoir. Nous partageons cette analyse.

Dans ce contexte, l'approche « sociétale » soulève en vérité des questions particulières, car elle comporte un bien grand risque de dérapage, ce que Patricia Roux et ses collaboratrices (2003) vont jusqu'à placer pour leur part sous le concept de détournement du principe d'égalité.

L'idée même que la société en aurait trop fait pour [les femmes] et qu'il serait temps de s'occuper des hommes discriminés par les politiques mises en place *en faveur des*

¹ On n'arrête pas ces jours-ci de relever dans les journaux locaux, ici, un entrefilet intitulé « Contre l'avortement » rapportant que le président américain a levé l'obligation faite aux médecins et aux hôpitaux de répondre aux demandes en matière d'avortement, là, un article révélant que la Commission canadienne des droits de la personne relève un « niveau de discrimination alarmant » au ministère fédéral des Pêches et des Océans. Cf. *Le Soleil*, 22 et 29 novembre 2004.

² Nous trouvons référence à ce terme dans le livre de Mike BRAKE, *The Sociology of Youth Culture and Youth Subcultures. Sex and drugs and rock'n'roll?*, chapitre 5 : « The invisible girl. The culture of femininity versus masculinism », Londres, Boston et Henley : Routledge & Kegan Paul, 1979. Brake cite STOTENBERG, 1975, p.151, qui s'exprime ainsi : « under patriarchy, the cultural norm of human identity is by definition – masculinity. And under patriarchy the cultural norm of male identity consists in power, prestige, privilege and prerogative as over and against the gender class women [...]. Male bonding is institutionalised learned behaviour whereby men recognise and reinforce one another's bona fide membership in the male gender class [...] male bonding is how men learn from each other that they are entitled under patriarchy to power in the culture. Male bonding is how men get that power and male bonding is how it is kept. Therefore men enforce a taboo against unbonding [...] ». Par ailleurs, nous utilisons ce terme ici dans le sens que lui a attribué Martin DUFRESNE dans son article « Masculinisme et criminalité sexiste » paru dans *Recherches féministes*, vol. 11, n° 2, 1998, p. 125-137 : [...] Les discours revendicateurs formulés par des hommes en tant qu'hommes... Voir p. 126.

³ BERENI Laure et Éléonore LÉPINARD. « La parité, contresens de l'égalité. Cadrage discursif et pratiques d'une réforme », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 22, n° 3, 2003, p. 12-31.

femmes fait du chemin. [...] « Au nom de l'égalité », il faudrait donc désormais porter notre attention sur les hommes. Derrière ce retournement du principe d'égalité se profile une offensive antiféministe : c'est par la faute des féministes, qui auraient contaminé l'ensemble de la société avec leurs idées et obtenu quantité d'avantages pour les femmes, que les hommes seraient aujourd'hui les laissés-pour-compte. Ce discours est porté depuis des années par des groupes masculinistes.

Le mémoire présenté à cette Commission parlementaire portera donc, dans un premier temps, sur la perspective d'ensemble proposée dans le document du CSF. Viendront ensuite quelques développements quant à la deuxième et la troisième approches, au sujet desquelles nous souhaitons exprimer notre désaccord sur des points précis. Nous appuyant en deuxième partie sur les approches, orientations et axes d'intervention présentés dans l'Avis du CSF, nous ouvrirons la réflexion plus largement sur les notions de système, de socialisation et de stéréotypes sexuels et sexistes. Nous espérons produire ainsi une vision permettant de saisir les enjeux actuels d'une définition des identités de sexe qui s'insère dans un contexte de recul manifeste : la réassignation des places dans un ordre encore sous le signe du patriarcat (Préjean 1994)⁴.

Première partie

La perspective d'ensemble proposée dans le document

Il est clair qu'un changement de perspective est intervenu au sein de la gouvernance québécoise et qu'il imprègne l'Avis *Vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes*. Cette altération de la vision d'ensemble vient de la position sociopolitique⁵. Les femmes, et leurs conditions de vie résultant de rapports sociaux de sexe inégalitaires, ne constituent plus désormais le point de départ de la politique d'égalité. Pour répondre à la demande d'« élargir » la notion d'égalité, on mise désormais sur la participation des hommes. Malgré un paragraphe sur l'antiféminisme (p. 28) et le déni tardif de symétrie apporté en conclusion (p. 163), le document introduit malheureusement cette nouvelle dimension quand il met sur le même pied des difficultés personnelles vécues par des hommes et des femmes et des inégalités découlant de la discrimination systémique à l'égard des femmes.

⁴ PRÉJEAN, Marc. *Sexes et pouvoir. La construction sociale des corps et des émotions*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994.

⁵ En anglais, on dirait « standpoint ».

Ce nouveau regard transparaît dans le choix des mots, jamais neutres. La formulation retenue par le CSF pour rendre compte de ce processus d'uniformisation est de parler de l'égalité entre⁶ les femmes et les hommes et non d'égalité des femmes avec les hommes. Délaissant la formule considérée désuète du « statut de la femme »⁷, on évacue du même coup le principe derrière son énonciation : la lutte contre des inégalités vécues par les femmes comme groupe social. Sous le prétexte de « regarder en avant » et d'avancer résolument vers l'avenir, ce gouvernement menace en quelque sorte de « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Pour bien comprendre l'enjeu soulevé, rappelons qu'en 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes spécifiait de façon parfaitement claire les destinataires et les fondements de sa perspective d'égalité : « Les États parties [... s'engageaient à] accorder aux femmes des droits égaux à ceux des hommes... ». De même, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing réaffirmait en 1995 son objectif de « promouvoir les femmes ». Il y a donc là, en bout de ligne, dans le choix même des mots utilisés dans le document du CSF, une première manifestation de l'influence exercée par des hommes sur les institutions traditionnellement préoccupées par la situation des filles et des femmes, qu'elles soient au Québec ou ailleurs dans le monde⁸.

1. L'approche transversale

L'approche intégrée de l'égalité ou du *gender mainstreaming* consiste entre autres à promouvoir l'égalité de manière transversale par le biais de toutes les politiques étatiques. Le CSF affirme en introduction de son Avis que « dans toute société démocratique, l'État est le premier responsable de la promotion de l'égalité entre les sexes, [qui représente] une de ses missions fondamentales ». Démocratie et égalité entre les sexes ne vont pourtant pas automatiquement de pair⁹. L'approche transversale pourrait s'avérer porteuse de changement si, d'une part, l'État n'avait pas l'ambition d'imposer d'en haut l'harmonisation des rapports sociaux de sexe dans la

⁶ Tous les soulignés dans ce texte sont de nous.

⁷ Certes.

⁸ Commission de la condition de la femme, 48^e session, ONU, mars 2004; voir aussi KAUFMAN, Michael. The AIM Framework, Unicef, mars 2003 (cité en bibliographie de l'Avis, p. 64).

⁹ Le témoignage à cet égard de Danièle Magloire, chercheuse haïtienne, est éloquent. On peut trouver son texte dans BOUCHARD, Pierrette et Lucie GÉLINEAU (dir.). *Féminisme, recherche et mondialisation*, Les Cahiers de recherche du GREMF, Québec, GREMF/Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, n° 88, 2004, p. 153-159.

société¹⁰ et si, d'autre part, les élus, femmes et hommes, manifestaient une réelle détermination à suivre et à faire progresser les dossiers concernant l'égalité des femmes avec les hommes de concert avec la société civile. Comme le souligne Josée Boileau dans un éditorial récent¹¹, il faut que des ressources financières soient accordées pour que les groupes de femmes qui y consacrent leurs efforts soient en mesure d'être efficaces.

Nous avons vu s'éloigner l'époque où le gouvernement nommait une ministre en titre à la condition féminine; c'est plutôt la voie de la réduction des responsabilités de l'État et des structures étatiques qui prévaut ces temps-ci. S'ajoutent à cela des intentions manifestes quant à une diminution de la taille de l'État. Une lecture politique du contexte social et économique actuel et les critiques des analystes des politiques d'égalité font douter de l'efficacité de l'approche intégrée de l'égalité. Pour justifier son implantation, l'Avis souligne que l'approche intégrée de l'égalité aurait pu être appliquée à la question du virage ambulatoire et à des initiatives comme les Conférence régionale des élus, de façon à en prévoir les effets ou à identifier les limites de ces nouvelles manières de faire les choses. Mais prévoir et identifier est-il suffisant? La perplexité s'inscrit au cœur même du texte : « On la [l'approche transversale] dit en mesure de transformer en profondeur... » (p. 37)¹². Comment ne pas qualifier de vœux pieux une telle attitude quand se multiplient les signes de recul et que la discrimination systémique revisite sans cesse les principes d'égalité et de droit.

Le CSF fait heureusement preuve de modération au sujet de ce « concept stratégique en évolution, qui laisse place à de nombreuses possibilités de développement et à diverses méthodes d'application » (p. 37). Comme en témoignent justement les études de diverses tendances

¹⁰ Voir BOUCHARD, Pierrette. « L'approche intégrée de l'égalité : contexte et perspective critique », 2004 : [http://sisyphe.org/article.php3?id_article=946].

¹¹ BOILEAU, Josée. « Le terrain de l'égalité », *Le Devoir*, 9 novembre 2004.

¹² Dans cette section, un glissement s'opère entre l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) et l'approche intégrée de l'égalité (AIÉ) (p. 38). Même si l'une et l'autre s'apparentent, l'ADS particularise le Québec par sa préoccupation envers les effets des politiques sur l'un et l'autre sexes.

idéologiques sur le *gender mainstreaming*¹³, ces méthodes comportent en effet des lacunes et des limites. Les difficultés d'implantation de cette approche s'expliquent entre autres par le refus de l'État de devenir l'interlocuteur privilégié du changement social en général, et de l'égalité des femmes avec les hommes, en particulier. Le concept pourrait par ailleurs s'avérer utile si l'on voulait faire disparaître des structures à vocation d'analyse et d'action en faveur des femmes afin d'en remettre la responsabilité à la bonne volonté de tout le monde (donc de personne). Or, le gouvernement québécois évite soigneusement, depuis un an, de répondre à la question de ce qu'il adviendra des structures en condition féminine (Conseil du statut de la femme et Secrétariat à la condition féminine). Peut-être a-t-il même déjà opté pour la décroissance, là aussi, avec un seul Conseil... de l'égalité. Selon la ministre Courchesne¹⁴, « on peut très certainement s'attendre à des changements. Toutefois, [dit-elle], changement n'est pas synonyme d'abolition ou de détérioration des choses ». Nous voulons croire à ces bonnes intentions. Cependant, dissocier la politique d'égalité de ses appareils (qui ont fait leur preuve) soulève malgré tout le doute sur une stratégie qui mise sur le leadership de l'État.

Nous le réaffirmons, il est primordial de maintenir les deux institutions en matière de condition féminine dont le Québec s'est doté, et ce, d'autant plus qu'elles n'ont pas les mêmes missions. Le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine sont plus que jamais nécessaires pour empêcher des reculs lourds de conséquences pour les femmes du Québec. Un véritable ministère de la Condition féminine, doté de budgets appropriés, s'impose également. Quelque 6000 femmes, hommes, groupes de femmes et groupes communautaires ont d'ailleurs

¹³ WOODWARD, Alice. « Gender Mainstreaming in European Policy : Innovation or Deception? », Discussion Paper, Berlin, 2001; « European Gender Mainstreaming : Promises and Pitfalls of Transformative Policy », Free University of Brussels, 2002; MAZEY, Sonia. « Gender Mainstreaming Strategies in the E.U. : Delivering on An Agenda », *Feminist Legal Studies*, vol. 10, 2002, p. 27-240; BEVERIDGE, Fiona et Jo SHAW. « Mainstreaming in European Public Policy », *Feminist Legal Studies*, vol. 10, 2002, p. 209-212; MONNET, Jean. « Mainstreaming Gender in the European Union », Harvard Law School, Paper prepared for presentation at the 12th Biennial Conference of Europeanists, Chicago, March 30th – April 2nd 2000; ROUX, Patricia, Gaël PANNATIER, Lorena PARINI, Marta ROCA et Christine MICHEL. « Détournements et retournements du principe d'égalité », *NQF*, vol. 22, n^o 3, 2003, p. 4-11; APRODEV. « Everywhere and Nowhere : Assessing Gender Mainstreaming in European Community Development Cooperation », London, One World Action, 2002; SISSOKO, S. « Éducation et politique nationale intégrée de l'égalité », 2004, [document fourni par l'auteure]. À paraître, 62 p.

¹⁴ STANTON, Danielle. « L'égalité avant tout », *La Gazette des femmes*, novembre-décembre 2004.

signé des pétitions, déposées à l'Assemblée nationale en février dernier, pour se prononcer en faveur d'un tel ministère¹⁵.

2. L'approche sociétale

Tout comme la précédente, l'approche sociétale relève de la bonne volonté – celle des hommes en fin de compte – qui elle-même découle de l'intérêt que pourra réussir à susciter le mouvement des femmes quant à la question de l'égalité. Le document du CSF propose une stratégie du changement des mentalités pour contrer les effets des rapports de pouvoir entre les sexes :

Il s'agit d'accentuer le travail visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu socialement partagé en intégrant davantage les hommes comme sujets et acteurs et en interpellant et mobilisant en ce sens les diverses composantes de la société (p. 34).

Comment croire que les hommes, qui, comme groupe social, bénéficient du partage inégal des tâches domestiques, par exemple, ou de l'iniquité salariale, vont accepter, juste parce qu'on les y incite, d'engager des changements qui ébranlent en profondeur leur statut et position de privilégiés? Les manifestations de résistance à toute cette volonté de transformation, qui commencent à être analysées en recherche¹⁶, sont pourtant très présentes au quotidien (violence, misogynie, sexisme, etc.). Cette phrase de la section sur la conciliation travail-famille du document du CSF est révélatrice de ces résistances : « Si les hommes acceptent de plus en plus de s'investir dans le partage des tâches domestiques, ils [...] ». Les mots « si » et « acceptent » sont très significatifs... La démarche se résumerait donc à une quête, alors qu'il devrait

¹⁵ http://sisyphe.org/article.php3?id_article=959 et http://sisyphe.org/article.php3?id_article=936.

¹⁶ Voir la revue les *Cahiers du Genre*, n° 36, 2004 et le numéro conjoint de *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 19, n°s 2-3-4 et de *Recherches féministes*, vol. 11, n° 2, 1998, « Ils changent, disent-ils ». Voir aussi KENWAY, Jane. « Reasserting Masculinity in Australian Schools ». *Women's Studies International Forum*, vol. 19, n° 4, 1996, p. 447-466. Les travaux de Anne-Marie DEVREUX sont également centraux à cet égard : « Thèmes et problématiques des recherches sur les hommes : un état de la question », dans FERRAND Michèle et Catherine MARRY (coord.), Actes des Journées d'études du MAGE « Du côté des hommes », Paris, CNRS, document de travail du MAGE, n° 1, 1999, p. 4-13; *Les pratiques masculines dans le travail domestique : une comparaison franco-néerlandaise* (avec FRINKING Gerard), rapport CSU-CNRS et WORC-Université de Tilburg, 2001, 131 p.; « Du balai au fusil, l'apprentissage de la domination masculine à l'armée. » dans BESSIN, Marc (dir.), Autopsie du service militaire 1965-2001, Paris, Éditions Autrement, Collection Mémoires, n° 76, 2002, p. 117-123; « Gagner en virilité, ou les volontaires du service long. », dans BESSIN, Marc (dir.), Autopsie du service militaire 1965-2001, Paris, Éditions Autrement, Collection Mémoires, n° 76, 2002, p. 124-129; « Autorité parentale et parentalité. Droits des pères et obligations des mères? », Dialogue, n° 165, 2004, p. 57-68.

certainement s'agir d'impératifs dans un contexte où l'égalité et les besoins socioéconomiques se conjuguent! De telles formulations rendent compte malgré elles des rapports de pouvoir à l'intérieur même de nos analyses.

Comment se fait-il finalement que la responsabilité de l'engagement des hommes envers l'égalité soit attribuée aux femmes? C'est à elles qu'il reviendrait de solliciter les hommes pour qu'ils s'impliquent et collaborent? Pourquoi l'initiative de transformer des structures et des rapports sociaux qui discriminent les femmes ne vient-elle pas d'eux? L'approche sociétale conforte en somme ceux qui critiquent les féministes parce qu'elles auraient « échoué » dans leur démarche en vue de l'égalité¹⁷; elle devient une sorte d'excuse à la déresponsabilisation et au contrôle exercé par les hommes.

L'approche sociétale, lit-on encore dans l'Avis, vise à « intégrer davantage les hommes comme sujets et acteurs » (p. 39), donc à les inclure dans le programme couvert par la politique d'égalité. Le vocabulaire utilisé pour rendre compte de cet objectif mérite qu'on s'y arrête car il introduit des glissements qui ont une incidence, notamment sur l'attribution des ressources gouvernementales en condition féminine. Si l'on ne peut qu'approuver le fait de les « associer de multiples façons » (p. 40), de « collaborer avec eux », « d'une plus grande participation » (p. 45) ou de les « convier à faire partie de la solution » (p. 41) dans le mouvement social des femmes, l'idée de « financer des projets soutenant les efforts d'hommes » (note 41, p. 39) et celle de « [renforcer le] soutien apporté aux hommes » sont fort différentes. Il ne s'agit plus du tout de la même chose. Les pressions exercées par les masculinistes pour obtenir les ressources de l'État pointent en arrière-plan. Il devient difficile d'oublier leur offensive contre les maisons d'hébergement et le fait que, dans une logique de revendication et de symétrie, ils aient diffusé sur un site Internet les sommes que ces maisons ont reçues en subventions.

Un texte rédigé par le Lobby européen des femmes (LEF) en vue de la 48^{ème} session de la Commission sur le statut de la femme (CSW), tenue à New York en mars 2004, montre bien les

¹⁷ Comme nous l'avons montré en 2003 dans notre étude de la presse internationale sur la question de l'écart de réussite scolaire entre les sexes : Pierrette BOUCHARD, Isabelle BOILY et Marie-Claude PROULX, *La réussite scolaire comparée selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes*, Ottawa, Condition féminine Canada, 2003, 143 p.

difficultés d'être passé « des mesures centrées sur les femmes aux stratégies d'égalité des genres dont l'intégration de la dimension de genre (mainstreaming) » :

L'attention croissante portée sur le rôle des hommes en matière d'égalité reflète une évolution vers des stratégies [...] d'intégration de la dimension de genre, s'écartant ainsi de la discrimination fondée sur le sexe. Le concept « d'égalité des genres » part de l'idée que les rôles imposés par la société aux femmes et aux hommes déterminent de manière décisive l'accès des femmes – et des hommes – aux droits, aux ressources et aux diverses possibilités offertes dans tous les domaines. [...] L'une des difficultés posées par les mesures centrées sur « l'égalité des genres » dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes est qu'elles ont souvent signifié l'exclusion du « sexe » en tant que concept, avec pour effet en termes de politique la marginalisation, voire l'abandon des politiques d'égalité centrées sur les femmes.

Alors qu'au départ, l'intention n'était pas de laisser tomber ces mesures mais bien de recourir à une « stratégie duelle » alliant mesures/programmes spécifiques et intégration de la dimension de genre, des glissements politiques récents démontrent que les mesures centrées sur les femmes sont moins acceptées dans le processus politique. Les hommes politiques ont tendance, au nom de l'égalité femmes-hommes, à diminuer les fonds alloués aux stratégies et projets centrés sur les femmes et à transférer ces fonds pour des actions centrées sur les hommes¹⁸.

On retrouve, dans l'Avis, une proposition particulièrement inquiétante, soit que les hommes deviennent « concepteurs » d'actions, un ajout par rapport à l'énoncé général du troisième levier ou de l'approche sociétale (point 2.4, p. 39). Que signifie une telle proposition? Que des hommes siègeront à des organismes ou comités voués à la promotion de l'égalité des femmes avec les hommes?¹⁹ Il existe là un danger réel de récupération par les masculinistes. Bien que le document propose clairement de « refuser avec fermeté toute alliance ou toute collaboration avec [les] hommes ou groupes qui rendent les féministes responsables de tous les maux et qui aspirent à un retour à un ordre social inégalitaire » (p. 42), il ne semble pas cerner de près la dynamique de l'antiféminisme et ses différents courants. Il y a bien sûr des groupes et des individus extrémistes – ils sont facilement identifiables – et l'on doit soutenir une prise de position courageuse contre leur action. Mais il y a aussi des masculinistes qui se prétendent plus modérés; ils alimentent les points de vue des premiers, ou s'en font le relais, et développent ou réfèrent à

¹⁸ « Le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité femmes-hommes. » : [<http://www.womenlobby.org/Document.asp?DocID=703&tod=144556>].

¹⁹ Sous le thème des alliances à officialiser, en parlant des municipalités et des CRÉ (p. 49), il est question de « créer des comités de travail et de chercher la collaboration de divers intervenants... ».

des théories discutables et peu rigoureuses²⁰. Les deux courants ont en commun de faire pression sur l'État pour obtenir des ressources et des programmes spécifiques pour les hommes alors qu'ils les remettent sans cesse en question lorsque les programmes s'adressent aux femmes...

Les difficultés à cerner les courants antiféministes qui infiltrent la société peuvent aussi être observées dans les stratégies avancées pour rendre opérationnelle l'approche sociétale, par exemple, lorsqu'il est question des actions éventuelles des agences de développement des réseaux de services de santé et de services sociaux pour offrir sur le plan local « des services spécifiques adaptés aux réalités des femmes et des hommes » (p. 50). Bien que le document mentionne que la stratégie gouvernementale d'ensemble devrait « plus fondamentalement transformer les rapports sociaux fondés sur la prédominance d'un sexe sur l'autre » (p. 34), il n'y a pas de développement sur les rapports de pouvoir qui s'inscrivent au cœur même des relations entre les hommes et les femmes, ce qui mène à des contradictions et donne l'impression d'une réflexion inachevée. Cette carence devrait conduire à des développements plus approfondis sur la notion de système sociopolitique (Préjean (1994)²¹.

Dans le document du CSF, des pistes d'action sont proposées indépendamment d'une véritable connaissance des stratégies masculinistes. Bien que la vigilance y soit suggérée, comme en témoignent spécifiquement certains extraits²², on n'y retrouve pas suffisamment de balises pour limiter l'influence de ces groupes réactionnaires. Si le CSF vise la participation des hommes qui

²⁰ Il est étonnant de retrouver dans les sources citées en référence le rapport « Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins » (note 46, p. 41). Excepté dans l'annexe deux, produite par un autre auteur, le document révèle des faiblesses méthodologiques importantes et est entaché de nombreux biais. (Voir la critique méthodologique de ce rapport réalisée par Jean-Claude ST-AMANT : [http://www.antipatriarcat.org/html/les_nouvelles7.html]). Il repose entre autres sur les points de vue de certains groupes ouvertement antiféministes. De même, la référence à *Spreading Misandry* (p. 83) dans un texte du CSF, surprend, pour ne pas dire choque. Le compte-rendu réalisé par Nancy LEWIS-HORNE dans la *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, automne 2003, aurait pu servir d'avertissement : « *Spreading Misandry* contains a few interesting insights into cultural construction and meaning of masculinity. However, this work is seriously flawed in three important areas : lack of theoretical connection, especially in its use and misuse of feminist theory, of weak methodology, and its inability to link culture with structure. [...] Not only is *Spreading Misandry* a-theoretical, it is anti-theoretical. [...] The authors' anti-feminism stand suggests a feminist backlash. [...] Consequently I do not recommend this book for academic or popular consumption. »

²¹ PRÉJEAN, Marc. *Sexes et pouvoir. La construction sociale du corps et des émotions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994.

²² Par exemple : « Il faudrait identifier, parmi les groupes de services destinés aux hommes, ceux qui inscrivent leur action dans la déconstruction des rapports sociaux de sexe et qui pourraient figurer parmi les partenaires » (p. 54).

appuient le mouvement des femmes, il ne précise toutefois pas quels mécanismes seront mis en place pour coopter ces hommes et s'assurer qu'ils ne seront pas remplacés un jour ou l'autre par des antiféministes. Ceux qui participeront à des structures paritaires d'égalité seront probablement l'objet d'énormes pressions de la part des masculinistes... Être sympathique à la cause des femmes ou désirer un congé de paternité ne suffit certes pas pour débusquer les (et ses) préjugés. Les féministes et les groupes de femmes travaillent déjà avec des hommes progressistes depuis de nombreuses années. Il est justifié de se demander à quoi cela servira d'inclure des hommes sur les structures ou comités qui visent à corriger les situations d'inégalité dont souffrent encore les femmes. Faire une place à la prétention de discrimination de certains groupes d'hommes, c'est reconnaître une symétrie qui n'existe pas entre les situations des femmes et celles des hommes. Quand l'Avis rappelle que la Commission de la femme de l'ONU a d'abord posé « le constat des rapports sociaux de sexe [...] en balisant l'action des gouvernements afin que soit respectée la priorité à accorder aux besoins des femmes » (p. 40), il ne fait que souligner à quel point cette Commission a pris en compte ces enjeux pour établir les priorités.

En référence à leur rôle familial, l'Avis parle aussi des « jeunes hommes, dont plusieurs se sont déjà mis en mouvement » (p. 45). Dans une étude des facteurs censés intervenir fortement dans le changement de comportement des hommes dans la sphère domestique, à savoir la disponibilité temporelle, d'une part, et la présence d'enfants (c'est-à-dire la paternité), d'autre part, Anne-Marie Devreux (2002)²³ nuance pourtant considérablement le discours sur la « nouvelle génération de pères » (p. 40)²⁴.

Toujours est-il qu'à la lumière de ces données, l'idée de « nouvelle paternité » a fait long feu : un « nouveau père » serait plus un père récent – et encore ! – qu'un père d'un genre nouveau. La nouvelle paternité constitue plus un stéréotype moderne de la « nouveauté », c'est-à-dire d'un changement social supposé advenu, qu'une réalité statistique puisqu'il s'avère qu'un nouveau père n'est, en moyenne et sauf exception, qu'un homme récemment devenu père et qui aura tendance à se désengager des

²³ DEVREUX, Anne-Marie. « Les rapports sociaux de sexe et l'hypothèse des résistances masculines au changement social : le cas du travail domestique des hommes », texte de conférence. 3^{ème} colloque international des Recherche féministes francophones « Ruptures, Résistances & Utopies », Université de Toulouse-Le Mirail, 17-22 septembre 2002. Voir également la note 21 (p. 24) de l'Avis. L'arrivée d'un nouvel enfant augmente de 3% la part du temps quotidien allouée par les hommes à diverses tâches reliées aux travaux domestiques.

²⁴ Par exemple : « Le papa nouveau est arrivé », *La Gazette des femmes*, septembre-octobre 2004, p. 10.

charges quotidiennes liées à l'enfant, dès que celui-ci grandira ou qu'il aura des petits frères ou des petites sœurs. Un nouveau père ne le reste pas, ce changement-là est bel et bien réversible.

Faire référence à des pratiques individuelles de changement est certes réconfortant, et celles-ci peuvent être encouragées, mais il ne faut cependant pas en déduire qu'une conscience sociale des inégalités est répandue. Ni s'attendre à ce que des pratiques individuelles débouchent sur une action collective engagée.

Dans le contexte social actuel, où s'installe un antiféminisme provocateur porté par des groupes qui veulent être financés par l'État, nous sommes en désaccord avec une stratégie qui vise à intégrer des hommes dans les structures gouvernementales ou paragouvernementales parce que le danger de récupération (symétrisation) et de détournement est trop grand. L'État doit être sans équivoque sur ses engagements à l'égard des femmes, et il doit les traduire dans des orientations et actions conséquentes.

Nous croyons bien sûr qu'une collaboration avec des groupes d'hommes proféministes et des hommes progressistes doit se poursuivre, et même prendre plus de place dans le mouvement social. Au sein de l'État, le dossier de l'éducation et de la conscientisation aux valeurs d'égalité entre les sexes s'impose d'abord comme une priorité, tout comme le maintien des programmes et mesures spécifiques en faveur des femmes.

Deuxième partie

Les orientations gouvernementales et les axes d'intervention

La lutte aux stéréotypes se dégage comme une ligne directrice des orientations et axes d'intervention gouvernementale sous de multiples facettes. Elle rejoint plusieurs de nos conclusions de recherche dans le domaine de la socialisation sexuée, de la réussite scolaire différenciée et de la sexualisation des jeunes filles. Cette piste de travail parmi d'autres est prometteuse mais elle doit découler de l'analyse des inégalités.

Le document du CSF cherche à convaincre les hommes des avantages qu'ils auraient à « s'affranchir » des rôles stéréotypés (p. 40) pour revenir à un discours moins rigoureux en

parlant d'un « assouplissement des stéréotypes liés à la masculinité pour élargir les perspectives et possibilités des hommes » (p. 41). Si l'intention est claire, les mots pour en rendre compte le sont moins. Assouplir n'est pas affranchir. On doit ouvrir le débat sur la construction sociale de « la » et des diverses masculinités (Wang 2001)²⁵, ce que Robert Connell appelle « la masculinité hégémonique qui avantagent les hommes » (Connell 1995; Kenway 1996; Tonkin 2001; Renold 2001)²⁶. Lors de la réunion d'Oslo, organisée par l'Unesco en 1997²⁷ sur les *Rôles des hommes et des masculinités dans une perspective de paix*, plusieurs intervenants « ont illustré la nécessité de dépasser la focalisation sur les stéréotypes de “rôle” pour adopter un point de vue plus large sur les rapports sociaux de genre et les masculinités [...]. Lorsque les hommes ont des avantages économiques sur les femmes, ils ont un privilège à défendre [...]. »

Les travaux dans le domaine de la socialisation différentielle entre les sexes font usage de différents paradigmes (behavioriste, structuraliste, interactionniste, etc.). Les rapports sociaux de sexe, qui fondent les stéréotypes sexuels et sexistes, sont liés à une vision de l'identité. Définir, c'est identifier et identifier, c'est assigner aux uns et aux autres une place dans les rapports sociaux de sexe et de classe sociale²⁸. Le CSF reprend la conceptualisation libérale des rapports sociaux de sexe de la Commission européenne (note 34, p. 33); ce qui l'amène à glisser vers une théorie des rôles qui trouve ses assises dans la psychologie différentielle entre les sexes et non

²⁵ WANG, A. « Asian and White Boys' Competing Discourses About Masculinity : Implications for Secondary Education », *Canadian Journal of Education*, vol. 25, n° 2, 2000, p. 113-125.

²⁶ CONNELL, Robert W. *Gender and Power*. Sidney, Allen & Union, 1987; CONNELL, Robert W. *Masculinities, Berkeley and Los Angeles*, The University of California Press, 1995; KENWAY, Jane. « Reasserting Masculinity in Australian Schools », *Women's Studies International Forum*, vol. 19, n° 4, 1996, p. 447-466; TONKIN, Bernard. « Men Reinventing Themselves : Recovery from Hegemonic Masculinity. Non Violent Pathways of Change for Men who use Violent, Abusive or Controlling Behaviours in their Family Relationships », Working Paper Series on Men's Roles and Responsibilities in Ending Gender Based Violence, n° 4, INSTRAW, United Nations International Research and Training Institute for the Advancement of Women, 2001; RENOLD, Emma. « Learning the 'Hard' Way : boys, hegemonic masculinity and negotiation of learner identities in the primary school », *British Journal of Sociology of Education*, vol. 22, n° 3, 2001, p. 39-85.

²⁷ Unesco : Réunion d'experts à Oslo 24-28 septembre 1997. « Rôles des hommes et des masculinités dans une perspective de paix ». CD : 04contri\2.07.fr\2fr.masc\09fr_mas.htm

²⁸ Selon le titre de l'article de PASSERON, Jean-Claude et François DE SINGLY. « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue Française de science politique*, vol. 34, n° 1, 1984, p. 48-78.

dans la sociologie des rapports de pouvoir. Martine Chaponnière (1987)²⁹ met en évidence trois présupposés sexistes de la psychologie différentielle entre les sexes.

1. La dichotomie psychologique selon le sexe est considérée comme naturelle et, par conséquent, innée et universelle. Ce postulat sert d'écran aux stéréotypes et au processus continuels de différenciation;
2. Le sexe, dans toutes ses composantes, constitue un ensemble homogène, stable et irréversible. Or, il y a plus souvent de différences inter-catégorie de sexe qu'entre les catégories de sexe;
3. L'acquisition des rôles de sexes ou l'identité de sexe dépend étroitement de la relation au parent du même sexe ou à un modèle de même sexe. Ce postulat est contredit dans la réalité mais passé sous silence.

Le CSF écrit : « Il faudrait offrir aux jeunes des modèles qui illustrent une diversification des rôles et une plus grande égalité des rapports sociaux ». De là, le souhait d'une « présence accrue des hommes dans ces secteurs hautement féminisés [enseignement préscolaire et primaire, soins aux jeunes enfants, secteur infirmier] qui permettrait d'en diversifier les approches ou les interventions et procurerait du même coup des modèles d'identification aux jeunes garçons » (p. 43)³⁰. Cette théorie de la nécessité absolue des modèles de même sexe est remise en question par les travaux de recherche sur les femmes dans des professions non traditionnelles (Lasvergnas 1988; Henning et Jardim 1978; Andrew, Coderre, Daviau et Denis 1988 [dans Baudoux] et Baudoux 1994)³¹. Ces chercheuses et chercheurs ont montré que ces femmes innovatrices avaient pris leurs pères comme modèles. Avoir des modèles est certes une bonne chose, mais la recherche ne prouve pas que ceux-ci doivent être du même sexe. Dans la problématique en cause se pose toute la question de savoir de quel modèle il s'agirait. Les hommes, autant que les femmes, ne forment pas une catégorie sociale homogène. Des hommes aux valeurs machistes ne pourraient servir de modèles crédibles pour atteindre une plus grande égalité dans les rapports sociaux de sexe.

²⁹ CHAPONNIÈRE, Martine. « Fondements théoriques de la recherche sur la discrimination sexuelle en éducation » dans *Vers une éducation non sexiste* (travaux réunis par Silvia LEMPEN-RICCI et Thérèse MOREAU), Lausanne, Éditions réalités sociales, 1987.

³⁰ L'influence du rapport du comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes déposé en 2004 au ministre de la Santé et des services sociaux, *Les hommes, s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*, est décelable.

³¹ BAUDOUX, Claudine. *La gestion en éducation. Une affaire d'hommes ou de femmes*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, 1994; LASVERGNAS, Isabelle. « Contexte de socialisation primaire et choix d'une carrière scientifique chez les femmes », *Recherches féministes*, vol. 1, n° 1, 1988, p. 31-46.

En fait, la théorie des modèles de même sexe ramène par la bande une approche essentialiste, ce que laisse comprendre l'adéquation entre modèles de même sexe en classe et diversification des approches ou des interventions. Comme si ces dernières étaient surdéterminées par le sexe biologique. L'essentialisme réfère en effet au caractère inné et naturel des différences entre les sexes, ce que dénonce avec vigueur la chercheuse Martine Chaponnière (1987). Le CSF montre pourtant une sensibilité à cette dimension lorsqu'il écrit, avec raison, que l'on doit mener des études et recherches pour trouver « des solutions qui évitent de renforcer la division des rôles sociaux de sexe » (p. 41). Cette contradiction doit être levée, d'autant plus que le texte ajoute qu'hommes et femmes gagneraient à un « rééquilibrage des rôles et à la création d'un nouveau contrat social entre les sexes » (p. 44). La notion d'« équilibre des rôles » vient s'opposer à celle qui précède, à savoir contrer le renforcement des processus de différenciation entre les sexes.

La logique essentialiste, qui s'appuie abusivement sur une catégorisation binaire dont peuvent découler des stéréotypes sexuels et sexistes si l'on n'y prend garde, conduit à l'inégalité parce qu'elle favorise une hiérarchisation des sexes. La dernière citation du paragraphe précédent laisse entendre qu'il y aurait de « bons » rôles en autant qu'un équilibre s'instaure entre les sexes... Quel « nouveau contrat social entre les sexes » émergerait donc de cet équilibre? Différents et complémentaires, l'équilibre qui est au centre d'un contrat social trop bien connu. Est-ce bien ce que l'on espère?

Conclusion

Depuis qu'a été lancée, il y a plus d'un an³², l'idée de revoir « la mission, voire la raison d'être du Conseil du statut de la femme [...] non plus dans une perspective de lutte des sexes mais d'égalité entre les hommes et les femmes. [...] » où en sommes-nous rendus? Malgré la mobilisation généralisée en faveur du maintien des institutions en condition féminine (positions de l'Intersyndicale des femmes et du Groupe des 13 en décembre 2003, pétition de plus de 1000 hommes et groupes et pétition de près de 5000 femmes, groupes de femmes et groupes

³² LEDUC, Louise. « La réingénierie des sexes », *La Presse*, 25 septembre 2003.

communautaires, articles dans *Le Devoir*³³, c'est toujours l'impasse sur les structures. Pour ce qu'il en est de l'approche intégrée de l'égalité, les principales orientations énoncées dans un premier texte mis en ligne sur le site du CSF le 30 octobre 2003³⁴, bien que nuancées et présentées avec plus de circonspection, ont été reconduites dans l'Avis (l'approche transversale).

Au cours du même mois de février 2004, la ministre a confié au CSF le mandat de « définir un concept d'égalité le plus large possible ». Il fallait tenir compte du fait que *les* jeunes femmes d'aujourd'hui, dont on suppose qu'elles forment un groupe homogène, souhaitent collaborer avec les hommes et ne se reconnaissent pas dans un certain discours qui aurait atteint « sa limite »³⁵. Paraissait alors la lettre « Bienvenue aux hommes » signée, entre autres, par trois des membres du Conseil d'administration du CSF à l'époque. Les grandes lignes de cette lettre se retrouvent aujourd'hui transposées dans l'approche sociétale de l'Avis, et ce, en dépit des critiques exprimées par d'autres jeunes femmes qui ne partagent pas cette vision³⁶. La position des jeunes femmes est ainsi présentée comme définie une fois pour toute et, surtout, utilisée politiquement. Comme si la perspective d'analyse féministe des rapports de pouvoir par les militantes et les chercheuses était devenue passiviste et qu'on pouvait maintenant les remercier en leur donnant congé pour la suite des choses. Il est malgré tout étonnant de constater que pour faire « progresser » le féminisme, des jeunes femmes versent dans l'âgisme. C'est une première dans l'histoire du mouvement des femmes. Que l'on regarde en effet du côté des féministes socialistes, sociales-démocrates ou libérales, les efforts et les avancées pour la cause des femmes se sont toujours placés sous le signe de la continuité, de génération en génération. Notre époque en est une qui favorise l'individualisme et la compétition, c'est certain, mais l'on peut regretter de voir s'émousser les valeurs de sollicitude et de sororité à la base du féminisme québécois, mais aussi international. C'est une mauvaise stratégie que celle qui mise sur une utilisation abusive de jeunes femmes, qu'on présente comme plus ouvertes et plus conciliantes que leurs aînées. C'est faire le jeu des masculinistes qui n'en demandaient pas tant et qui travaillent fort de

³³ BOILEAU, Josée. « Redessiner un Conseil », *Le Devoir*, 23 février 2004; BOUCHARD, Pierrette. « Condition féminine : pourquoi changer ce qui va bien? », *Le Devoir*, 20 février 2004.

³⁴ « Comprendre l'approche intégrée de genre : une réflexion illustrée à partir d'exemples européens ».

³⁵ Voir l'article de GAUCHY, Clairandrée. « Avis du Conseil du statut de la femme. Les femmes ont besoin des hommes pour concrétiser l'égalité », *Le Devoir*, 9 novembre 2004.

³⁶ Un « Conseil de l'égalité » : une arme tournée contre les femmes. Sisyphe, 7 mars 2004 : [http://sisyphe.org/article.php?id_article=991].

leur côté pour discréditer des femmes engagées, reléguées au camp des extrémistes « radicales »³⁷. Il faut prendre acte du fait que la menace est bien réelle de voir les avancées des femmes bloquées par un front d'antiféminisme que les médias placent volontiers en vitrine³⁸.

Relire (p. 19) aujourd'hui le sommaire de l'histoire des femmes du Québec au moment de la première politique d'ensemble *Pour les Québécoises : égalité et indépendance* (1978) provoque un étonnement devant la similitude des besoins exprimés il y a vingt-cinq ans et ceux mis de l'avant dans l'Avis. Les recommandations proposaient alors des actions dans les domaines de la socialisation et des stéréotypes sexuels, de la maternité, de la famille, de la santé et de la violence, du marché du travail, du pouvoir, des loisirs et de la création artistique. L'Avis propose *grosso modo* d'investir aujourd'hui les mêmes domaines, auxquels ont été ajoutés des préoccupations liées à la mondialisation et au vieillissement de la population. Un malaise surgit quand on revient sur le rôle, conféré en ces années déjà lointaines à des organisations comme la Fédération des cégeps et la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, d'intervenir pour « combattre les stéréotypes [ou] diversifier les choix scolaires des filles et des garçons ». En 1984, et pour satisfaire à une demande du ministère de l'Éducation adressée aux facultés d'éducation des universités québécoises, plusieurs cours sur l'apprentissage des rôles sociosexuels ont été développés pour contrer le sexisme. Depuis, la majorité de ces cours ont été délaissés au profit d'autres demandes ministérielles pour renforcer les apprentissages de base. Comment ne pas voir là un retour en arrière, des acquis perdus?

Les avancées des femmes suscitent des résistances nouvelles et l'idéologie de la différenciation des sexes refait constamment surface, jusqu'à en revenir à des formules de ségrégation sexuelle dans les écoles. Les discours qui rendent les femmes (la féminisation de l'école et des services sociaux) responsables des difficultés des garçons et des hommes, entre autres, sont un indice de ces nouvelles formes d'opposition.

³⁷ BOUCHARD, Pierrette. « La stratégie masculiniste. Une offensive contre le féminisme », 2003 : [http://sisyphe.levillage.org/article.php3?id_article=329].

³⁸ REED, Judith. « Le mouvement des femmes et la presse écrite au Québec : autour du 8 mars ». Colloque « Féminisme et médias : y a-t-il un espace pour nos revendications? », Table des groupes de femmes de Montréal, 3 et 4 novembre 2004. Conférence.

Il ne reste plus qu'à attendre la décision du gouvernement concernant les structures. Nous souhaitons cependant que celui-ci tienne compte, démocratiquement, de la prise de position claire de l'ensemble des groupes de femmes du Québec quant à la préservation des structures actuelles.

La politique québécoise d'égalité reposera-t-elle sur la perspective, bien candide, de la bonne volonté et du changement des mentalités? Appliquer à des dynamiques sociales et à des rapports de pouvoir un mode d'intervention qui relève des relations interpersonnelles est, en tout cas, une position que nous refusons d'endosser.

Recommandations

1. Que le gouvernement définisse sans équivoque sa conception de l'égalité comme une lutte contre des inégalités vécues par les femmes **COMME GROUPE SOCIAL**.
2. Que le gouvernement prenne position sur les groupes masculinistes. Qu'il reconnaisse comme non fondée la prétention de ces hommes d'être discriminés **SUR LA BASE DU SEXE** par le système judiciaire, le système de la santé et des services sociaux, le système scolaire. La discrimination qui engendre les inégalités subies par les femmes **COMME GROUPE SOCIAL** ne peut se comparer à l'addition de situations individuelles concernant les hommes.
3. Que le gouvernement considère la nécessité d'asseoir sa future politique d'égalité sur des ancrages théoriques solides : développements sur les rapports sociaux de sexe, la discrimination systémique, la construction sociale de l'identité, les logiques catégorielles et la hiérarchisation, etc.
4. Que le gouvernement se donne les moyens de bien cerner la dynamique de l'antiféminisme ambiant avant d'inclure les hommes au sein d'institutions dont la mission est d'assurer l'égalité des femmes avec les hommes. Qu'il mette en rapport la montée des forces de la droite conservatrice et religieuse, la résistance des hommes au changement et l'utilisation politique de facteurs de division entre les femmes.
5. Que le gouvernement place en priorité le dossier de l'éducation et de la conscientisation aux valeurs d'égalité entre les sexes, tout en assurant le maintien de mesures et de programmes spécifiques en faveur des femmes.

6. Que la politique d'égalité du gouvernement se traduise en orientations et en actions congruentes de l'État envers les femmes COMME GROUPE SOCIAL ne bénéficiant pas encore des mêmes avantages que les hommes dans la société :
 - a. MAINTIEN DES INSTITUTIONS dont c'est la mission de porter les dossiers de l'égalité des femmes avec les hommes.
 - b. RESSOURCES ADÉQUATES.